



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

parcs nationaux

Question écrite n° 101084

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur l'instauration de zones de tranquillité pour les animaux sauvages au sein de parcs nationaux dans la cadre du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Cette mesure en faveur des animaux sauvages va à l'encontre du fait que la création d'un parc national ou naturel régional vise à instaurer un équilibre entre la préservation de la nature et la mise en valeur des territoires concernés notamment par les éleveurs, les bergers et leurs troupeaux qui font vivre l'économie de ces territoires. Le nombre d'attaques, notamment des loups, est en constante croissance ainsi que le budget consacrés aux indemnités alors même que l'État dit manquer de ressources. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour répondre à cette revendication légitime de la part des éleveurs pastoraux qui vivent des drames économiques et familiaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101084

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9907

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)